

DEC190422DGDS

Décision portant nomination de M. Germain GILLET aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Germain GILLET, professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/10/2018 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Article 2

Du 01/10/2018 au 31/12/2019, M. Germain GILLET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/02/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit